

## Face à la concurrence, les commerçants genevois veulent des horaires harmonisés

David Haeberli

4 minutes

---

«Le commerce local genevois a besoin d'air. 10% des achats sont transfrontaliers, 10% se font en ligne. Ce que nous voulons, c'est lutter à armes égales, notamment pendant les Fêtes.» Pour Sébastien Aeschbach, patron du magasin du même nom, représentant de la Chambre de commerce (CCIG) et du Trade Club, qui regroupe une vingtaine de «grands commerces et magasins spécialisés», la votation du 28 novembre modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) a deux vertus. Rééquilibrer la concurrence. Et «créer trois fois par an l'opportunité d'avoir une Genève féerique au moment des Fêtes de fin d'année, à l'image de ce qui se fait à Copenhague, Prague ou New York». Les associations de commerçants ont présenté leurs arguments en faveur de cette modification de la loi, votée par le Grand Conseil et qui a fait l'objet d'un référendum par les syndicats.

Le texte harmonise les horaires les jours de semaine et le samedi jusqu'à 19 heures. L'actuelle exception du vendredi (19h30) est maintenue. La nocturne du jeudi, elle, disparaît. Deux grands centres français donnés en exemple sont ouverts du lundi au samedi jusqu'à 20 heures (21 heures pour

l'alimentaire) et le dimanche jusqu'à 12h30.

## **Base volontaire**

La modification inscrit également à Genève ce que prévoit la loi fédérale: trois dimanches d'activité par an (acceptés dans les urnes en 2016 et 2019) sur une base volontaire, contre un supplément de salaire de 100% ou une compensation en temps de durée équivalente. Les commerçants présents lors de la présentation disent disposer d'importantes listes d'attente d'employés désireux de travailler dans ces conditions. Cela ajouté au 31 décembre, considéré comme férié à Genève.

Autrement dit, le salaire horaire un dimanche travaillé serait de 46 francs, le double du «salaire minimum le plus élevé du monde», pour reprendre les mots de Stéphane Oberson, boulanger et président de la Nouvelle Organisation des entrepreneurs (Node). Pour ce dernier, le fait que les syndicats soient passés par une votation populaire afin d'imposer ce seuil et non par le dialogue social justifie qu'à leur tour les commerçants fassent campagne pour cette modification proposée par le Conseil d'Etat. Ce vote avait également décidé la Node à quitter la table des négociations en vue de l'extension d'une convention collective de travail (CCT).

**Relire:** [A Genève, un nouveau référendum contre l'ouverture dominicale des commerces](#)

«Le climat a été un peu compliqué ces dernières années», a euphémisé Flore Teyssere, secrétaire patronale de la Fédération du commerce genevois (FCG) et du Trade Club, en parlant des relations entre les commerçants et les syndicats. Pour les référendaires, le vote de cette modification contournerait l'obligation de passer par une CCT, et donc le

dialogue social, pour modifier les conditions de travail des employés. Ils jugent également qu'une fermeture à 19 heures le samedi, contre 18 heures aujourd'hui, nuirait à la vie de famille des employés concernés.

«Les femmes constituent 60% du personnel de vente, avec des salaires bas et de nombreux temps partiels», rappellent-ils, soulignant qu'une extension des horaires d'ouverture complique leur vie quotidienne. Au final, le texte soumis au vote diminue l'amplitude horaire hebdomadaire d'une heure. Enfin, la présentation a été l'occasion d'annoncer qu'une nouvelle entité, Genève commerce, regroupera dès 2022 le Trade Club et la FCG, qui seront dissous.